

Date de convocation :
05-09-2020
Date d'affichage :
05-09-2020

Nbre conseillers :
En exercice : 19
Présents : 16
Absents : 3
Procuration : 3
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

L'an deux mil vingt, **le jeudi dix septembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Etaient présents : Michel BRIFFAULT, Christelle MIDELET, Philippe LECRECQ, Anne CHEVILLOT, Jean-Claude MERIENNE, Olivier COMPAIN, David COTTEREAU, Céline MAILLET, Vincent BROCHARD, HONORE Francis, PICAULT Isabelle, CHOPLIN Ludovic, FASILLEAU Cédric, BLOT Alice, LAMBERT Sophie, Christelle DEMBREVILLE.

Absents excusés :

GASNIER Aurore (pouvoir à BRIFFAULT Michel), Emmanuel de BEAUCOURT (pouvoir à Ludovic CHOPLIN), BAREAU Christiane (pouvoir à Jean-Claude MERIENNE)

Absent : /

Formant la majorité des membres en exercice.

Christelle MIDELET a été élue secrétaire conformément à l'article 2121-15 du CGCT

ORDRE DU JOUR :

- ADVC 2020 : Rue du Tramway -Travaux complémentaires : 2+1 candélabre + trottoir 2 m
- Aide pour les commerces : Dept fonds de relance
- Etude projet construction bâtiment
- Décision modificative
- Indemnisation d'un riverain du stade
- Logement d'urgence : durée de prêt du logement – caution- charges locatives
- mairie : Informatique : sauvegarde externe, prestation informatique, téléphonie
- école maternelle : acquisition de mobilier
- commission communautaire pour élus communaux
- Recensement de la population 2021
- LONGUERAIE : démolition du 2^{ème} poulailler
- LONGUERAIE : consultation AMO selon MAPA
- Droit de préemption urbain : DIA – Parcelles AB284 et 285- AB125-130
- Création d'une Commission « complexe sportif »

- **Divers :**
 - Visite éventuelle des entreprises dans la zone du Pâtis

M. Le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal ont bien pu prendre connaissance du procès-verbal transcrit lors de la dernière assemblée délibérante et qu'il n'y a pas d'observations. Tous les membres présents le signent.

7.5.1 subventions accordées aux collectivités

2020.09.01 Demande Aide Départementale à la Voirie 2020 : Rue du Tramway -Travaux complémentaires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, avec 18 voix pour et une abstention, le projet des travaux complémentaires de sécurisation de la Rue du Tramway (éclairage et réalisation de trottoirs) et sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale 2019, pour un montant **de 10 588.00 € H.T.**

Le Conseil Municipal s'engage à réaliser l'opération au plus tard dans l'année suivant l'attribution de la subvention.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

M COTTEREAU précise qu'il s'agira d'une voirie partagée et que la signalétique n'est pas prévue et devra être ajoutée aux dépenses.

1.1.8 Marchés Publics - Avenants

2020.09.02 Rue du Tramway Lot 1 Avenant n°1

Dans le cadre des travaux de la Rue du Tramway, M. Le Maire informe que les travaux complémentaires nécessaires à la sécurisation de la voie (allée piétonne au droit de l'école avec trottoir) doivent faire l'objet d'un avenant.

Le devis s'y rapportant s'élève à 5 495.00 € HT soit 6 594.00 € TTC.

Lot 1 – Terrassement voirie assainissement

Montant initial du marché : 114 825.29 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 5 495.00 € HT

Nouveau montant du marché : 120 320.29 € HT soit 144 384.35 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, avec 18 voix pour et une abstention, cet avenant.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

1.1.8 Marchés Publics - Avenants

2020.09.03 Rue du Tramway Lot 2 Avenant n°1

Dans le cadre des travaux de la Rue du Tramway, M. Le Maire informe que les travaux complémentaires nécessaires à la sécurisation de la voie (pose de 2 candélabres rue du Tramway et 1 à côté de l'école) doivent faire l'objet d'un avenant.

Le devis s'y rapportant s'élève à 5 093.00 € HT soit 6 111.60.00 € TTC.

Lot 2 – Réseaux divers

Montant initial du marché : 40 968.10 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 5 093.00 € HT

Nouveau montant du marché : 46 061.10 € HT soit 55 273.32 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, avec 18 voix pour et une abstention, cet avenant.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

7.5.1 subventions accordées aux collectivités

2020.09.04 Aide du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de relance : convention de relance

M. Le Maire donne lecture de la convention de relance instaurée par le Conseil Départemental le 6 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide financière octroyée dans le cadre du fonds de relance afin de réaliser les projets d'aide au commerce local.

L'aide octroyée à la commune s'élèverait à 31 050 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**,

- d'autoriser M. Le Maire à signer la Convention de Relance du Territoire 2020/2022 afin d'améliorer l'attractivité du Territoire en soutenant notamment le commerce local et d'optimiser les services de proximité pour l'ensemble des habitants,
- De déposer un projet portant sur le déplacement d'un commerce,
- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier se rapportant à cette opération.

8.4 Aménagement du territoire

2020.09.05 Etude projet de construction d'un commerce.

M. Le Maire présente un projet de déplacement de commerce avec construction d'un bâtiment à l'ensemble du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de lancer une étude s'y rapportant et autorise M Le Maire ou M Francis HONORE, Adjoint en charge des Bâtiments, à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

7.1.4 décisions modificatives

2020.09.06 Décision Modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de réaliser le mouvement de crédits suivants

section d'investissement	
art 2313 opération 600	+12 500.00 €
art 2313 opération 608	- 12 500.00 €

7.10 finances locales divers

2020.09.07 Indemnisation d'un riverain du stade

M. Le Maire rappelle qu'en 2019, la commune a reçu le courrier de deux administrés portant sur la prise en charge de frais pour réparer les dommages causés par les ballons du club de football.

Pour répondre à la 1^{ère} demande, la commune a fait intervenir un charpentier pour remplacer les tuiles cassées d'une maison riveraine. Le coût de l'opération s'était élevé à 418.00 €.

Dans le 2^{ème} cas, il s'agit de deux impacts dans un pignon. Après déplacement d'un professionnel sur place, il s'avère qu'un nettoyage de la façade ne permettra pas d'effacer les deux tâches présentes sur le mur et aucune solution technique ne pouvait-être envisagée et qu'à ce jour, aucune solution n'a été trouvée. Le propriétaire était d'accord sur le fait qu'un nettoyage n'était pas la

solution à adopter et qu'il valait mieux laisser en l'état plutôt que d'aggraver la situation et sous réserve qu'il n'y ait plus de tirs vers son pignon.

Dans un souci d'équité entre les administrés, M Le Maire propose au Conseil Municipal de verser la somme de 418.00 € comme indemnisation pour dommages subis sans possibilité de recours ultérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 5 voix contre, 7 abstentions et 7 voix pour, de faire procéder au paiement de la somme de 418.00 € à réception du RIB du bénéficiaire. Comme évoqué lors de la séance du 4 juin dernier, cette indemnisation est réalisée dans un souci d'apaisement sans recours ultérieur possible) La commune sollicitera un retour des ballons.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

3.3 locations

2020.09.08 Logement d'urgence : durée du prêt du logement – caution – charges locatives.

M. Le Maire rappelle les délibérations n°2018.04.05 du 5 avril 2018 et n°2018.10.13 du 11 octobre 2018 portant sur les conditions de prêt du logement d'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de prêter à titre gracieux le logement sis Place du Petit Thuret pour une durée de 15 jours renouvelable. Les consommables tels que l'eau et l'énergie sont à la charge du bénéficiaire.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

1.3 convention de mandats

2020.09.09 Mairie informatique sauvegarde externe, prestation informatique

M. Philippe LECRECQ rappelle les objectifs recherchés en matière d'informatique, de sauvegarde des données et de téléphonie.

La situation actuelle ne permet pas une sécurisation optimale du stockage de l'ensemble des données informatiques. Il est donc important de mettre en œuvre rapidement une sauvegarde "simple" pour la mairie et une mise à niveau à moindre coût du parc informatique (disque serveur et postes bureautique sous windows 10)

Il présente une synthèse de l'étude comparative portant sur des solutions proposées par des professionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition établie par XEFI portant sur la sécurisation du parc informatique (remplacement du disque dur serveur, déplacement équipement réseau dans baie informatique et accompagnement à l'archivage, migration des postes vers W10) pour un coût HT de 1 186.50 € soit 1 423.80 € TTC.
- de retenir la prestation de diagnostic infrastructure en perspective de l'aménagement des bureaux (rédaction cahier des charges) pour un total HT de 275.00 € soit 330.00 € TTC.
- de retenir la proposition d'une sauvegarde externalisée (Tranche de 500 Go) sur une période de 36 mois (coût mensuel 149 E HT pour les serveurs de la mairie et de l'EHPAD avec facturation distincte), avec en sus un archivage des

données (Tranche 1To) sur 36 mois (coût mensuel 39 € HT). Les frais d'accès s'élèvent à 413 € HT et ne sont payés qu'une seule fois.

M. Le Maire ou M. Philippe LECRECQ, Adjoint en charge du dossier sont autorisés à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

1.3 convention de mandats

2020.09.10 contrat de téléphonie des bâtiments communaux

M. Le Maire rappelle qu'un travail a été réalisé sur la téléphonie afin :

- de baisser les coûts s'y afférant
- d'appréhender au plus tôt l'arrêt des lignes numéris
- d'avoir du matériel de téléphonie adapté au besoin actuel et futur (télétravail)..

M. Philippe LECRECQ donne les résultats de la consultation portant sur les coûts de téléphonie annuels pour l'ensemble des bâtiments communaux (ligne fixe et mobile)

Il présente un comparatif portant sur différentes solutions économiques, prenant en compte le besoin des services et les évolutions possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de retenir la proposition établie par la société BE HA BA TELECOM portant sur les abonnements pour une durée de 36 mois

- un IP Centrex auprès d'UNYC avec 8 licences,
- une ligne analogique pour la poste et une pour la maison de santé
- un accès VDSL
- deux lignes mobiles pour le service technique
- une ligne mobile pour les élus et ce, pour un total HT mensuel de 236.00 €

- Les frais de mise en service s'élèvent à 294 € HT et l'installation à 420.00 € HT. L'acquisition de matériel (routeur, 1 standard et 7 téléphones, un switch) pour 1964 € HT.

M. Le Maire ou M. Philippe LECRECQ, Adjoint en charge du dossier, sont autorisés à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

7.10 finances locales divers

2020.09.11 Acquisition mobilier scolaire

Mme Christelle MIDELET indique qu'il est nécessaire d'acheter du mobilier pour l'école. Elle donne les résultats de la consultation portant sur l'acquisition de 30 tables scolaires individuelles réglables T3 à T6 munis de leur casier.

Après analyse des différentes propositions tarifaires, le Conseil Municipal décide de retenir, à l'unanimité, le devis établi par la société ALTRAD DIFFUSION. Le montant de l'acquisition s'élève à 1706.05 € HT soit 2 047.23 € TTC.

M. Le Maire ou Mme MIDELET, Adjointe en charge du dossier, sont autorisés à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

5.7.6 intercommunalité autres

2020.09.12 Commission communautaire pour élus communaux

M. Le Maire indique que par délibération du 29 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé :

- ✓ de créer dix commissions thématiques intercommunales : Commission « FINANCES » Commission « ECONOMIE » Commission «

ENVIRONNEMENT » Commission « URBANISME ET MUTUALISATION » Commission « SANTE-SOCIAL » Commission « BATIMENTS » Commission « ENFANCE-JEUNESSE » Commission « CULTURE – COMMUNICATION » Commission « SPORT – TOURISME » Commission « VOIRIE – GENS DU VOYAGE »

- ✓ d'accepter la participation à titre consultatif des conseillers municipaux proposés par les communes membres aux commissions thématiques intercommunales.
- ✓ De limiter le nombre de membres de chaque commission thématique à 15 dont 3 à 5 membres du conseil municipal (de l'ensemble des communes) maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, propose, à l'unanimité, de désigner les conseillers municipaux suivants :

Commission voirie Gens du voyage : M. Olivier COMPAIN

Commission bâtiments : M. Francis HONORE

Commission culture communication : M. Philippe LECRECQ

4.2.5 personnel contractuel autres

2020.09.13 recensement de la population 2021

M. Le Maire informe que la commune de Coulans sur Gée est concernée par le prochain recensement de la population en début d'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de commencer la recherche en vue de recruter 3 agents recenseurs.

M. Le Maire ou Mme MIDELET, Adjointe en charge des Ressources Humaines, sont autorisés à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

1.3 Conventions de mandats

2020.09.14 LONGUERAIE Démolition du 2^{ème} poulailler

M. Le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2019 référencée 2019.09.01 portant sur la démolition du 2^{ème} poulailler au lieu-dit LONGUERAIE permettant la création d'un terrain de football synthétique avec vestiaires et aménagements des extérieurs. M. Le Maire informe que l'assemblée délibérante avait retenu la proposition de la société : Ouest Renov Service (ORS) - 331 Avenue Nationale – 72230 Arnage, pour un montant de 28 059 € TTC pour le deuxième poulailler. Il est rappelé que l'opération de démolition de celui-ci ne pouvait commencer qu'après le 1^{er} mai 2020. Cependant, la société ORS n'existe plus suite à liquidation judiciaire.

M. Le Maire explique que les termes d'acquisition du terrain stipulaient que la démolition devait avoir lieu au plus tard durant l'été.

Une nouvelle consultation a été lancée et M Le Maire présente la proposition de la société LE GALL49 pour un montant de 25 000 € HT soit 30 000.00 € TTC. Vu la nécessité d'agir urgemment, cette proposition a été retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et accepte, à l'unanimité, cette acceptation et n'émet aucune observation.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

1.1.11 Marchés en procédure adaptée

2020.09.15 LONGUERAIE consultation d'une AMO pour la création d'un terrain de football synthétique avec vestiaires et aménagements des extérieurs

Dans le cadre de la réalisation d'un terrain de football synthétique avec construction de vestiaires et aménagement des extérieurs, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de lancer une consultation selon une procédure adaptée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission d'assistance s'exerce lors du déroulement des trois phases suivantes :

- Phase 1 (tranche ferme) : Mise au point du programme : rédaction du programme de l'opération
- Phase 2 (tranche optionnelle) : Assistance en phase conception : rédaction cahier des charges MOE, SPS..., consultation, analyse, mise au point et validation par le maître d'oeuvre.
- Phase 3 (tranche optionnelle) : Travaux, réception et mise en service : examen et validation des dossiers de consultation des entreprises, assistance du maître d'ouvrage durant la phase chantier, réunion de chantier et réception des travaux.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2.3 droit de préemption urbain

2020.09.16 DROIT DE PREMPTION AB 284-285

M. Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles AB 284 et AB 285 d'une contenance respective de 2a84ca et 05ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif s'y rapportant.

2.3 droit de préemption urbain

2020.09.17 DROIT DE PREMPTION AB125 - 130

M. Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles AB 125 et AB 130 d'une contenance respective de 3a83ca et 3a17ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif s'y rapportant.

5.3.3 désignation de représentants autres

2020.09.18 LONGUERAIE création d'une commission pour la création d'un terrain de football synthétique avec vestiaires et aménagements des extérieurs

Dans le cadre des travaux de création d'un terrain de football synthétique avec vestiaires et aménagements des extérieurs, il est nécessaire de créer une commission communale qui sera en charge de suivre le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer ladite commission composée de la manière suivante :

Elus issus du Conseil Municipal :

Michel BRIFFAULT, Président de droit, Philippe LECRECQ, Christelle MIDELET, Jean-Claude MERIENNE, David COTTEREAU, Francis HONORE et Olivier COMPAIN

Invités extérieurs à l'assemblée délibérante :

- M. AGESNE de la Communauté de Communes Loué Brûlon Noyen (en charge du gymnase intercommunal)
- Un membre du club de football.

DIVERS

- **Repas des Anciens 2020** : Au vu de la situation sanitaire actuelle, il est demandé à la commission du CCAS de prendre une décision concernant le prochain repas des Aînés. La réunion du CCAS est prévue le 23 septembre prochain.

- Contenance des salles :

M. Le Maire informe qu'un arrêté prescrivant le nombre de personnes présentes dans les différentes salles communales a été pris et ce, en raison de la situation sanitaire actuelle.

Salle annexe de la mairie : 25 personnes maximum

Salle Annie LESCOP : 15 personnes maximum

Salle LE PELLETIER : 20 personnes maximum

Salle de la Gare : 40 personnes maximum.

- prochaines commissions :

- M BRIFFAULT indique qu'une commission urbanisme se tiendra fin septembre – début octobre

- M Olivier COMPAIN va organiser une réunion de la commission voirie-agriculture

- M Philippe LECRECQ va organiser une réunion de la commission communication animation.

- **boues COVID** : l'extraction des boues de la station d'épuration est toujours en cours de négociation.

- recrutement temps partiel : Mme MIDELET informe qu'elle a fait paraître une annonce pour un recrutement à temps partiel (SIVOS)

M. Le Maire déclare l'ordre du jour épuisé et clôt la séance à 23h00

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 20h30